Fondé en 1969
Accrédité Club canin canadien
Adhésion au standard FCI

# PROGRAMME OFFICIEL

**ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON**
**Boul Arthur-Sauvé, St-Canut, Québec**

**1-2 juin 2019**

**ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT**
CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ),
CHIEN DE CHASSE (FD),
CHIEN DE CHASSE AVANCÉ (FDA) et
CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)

**ÉPREUVES À L'EAU POUR CHIENS D'ARRÊT**
CHIEN D'EAU JUNIOR (WDJ)
CHIEN D'EAU (WD)
CHIEN D'EAU PAR EXCELLENCE (WDX)

**CES ÉVÈNEMENTS SE TIENNENT**
**SELON LES RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE PROCÉDURE DU**
**CLUB CANIN CANADIEN**

**M Lance Novak, directeur exécutif CCC**
**ed@ckc.ca**

**Mme Linda St-Hilaire Directrice du Québec, conseil d'administration du CCC**
**Courriel : lindasthilaire@videotron.ca**

## COMITÉ ORGANISATEUR ET COMITÉ DES GRIEFS

**Directeur de l'épreuve** :
Dominico Arcaro
Tél. : 514 809-9313
Courriel : d.arcaro@abminter.com

**Directeur adjoint :**
Reynald Lefebvre
Tél. : 450 585-6242
Courriel : rj.lef@videotron.ca

**Secrétaire de l'épreuve**:
Marie-France Maheu
597 de la Louvière
Laval, Québec H7M 5C1
Tél. : 450 975-7356
Cell : 514 778-7698 journée de l'épreuve seulement
Courriel : m-fmaheu@videotron.ca

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

| | |
|---|---|
| Président | Reynald Lefebvre |
| Vice-président | Michel Hébert |
| Trésorière | Ginette Benoit |
| Secrétaire | Marie-France Maheu |
| Directeur des activités de chasse | Domenico Arcaro |
| Directeurs | Patrick Blanchette<br>Magali Breguet<br>Farid Djouder |
| Conseillère | Thérèse Moreau |

# RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

TOUTES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES À LA SECRÉTAIRE DES ÉPREUVES : **MARIE-FRANCE MAHEU**.

- Le club n'acceptera pas d'inscription ni d'annulation après la date limite du 24 mai 2019 à 21h00.

- Le formulaire d'inscription de chacun des chiens doit être rempli en lettres moulées ou de façon électronique. **Les formulaires d'inscription doivent être accompagnés d'une photocopie du certificat d'enregistrement ainsi qu'une photocopie du carnet de vaccination (CCC règle 6.7.2 et 6.7.3) pour chaque chien inscrit**. **Aucune inscription ne sera acceptée à moins que tous les détails exigés apparaissent sur le formulaire d'inscription. Les inscriptions incomplètes seront retournées. Les participants seront responsables de toute erreur de quelque nature que ce soit, dans l'inscription. Prendre connaissance de l'annexe ci-jointe pour le droit de participation pour non membre.**

- Aucune inscription ne sera acceptée sans être accompagnée du paiement des frais d'inscriptions. Le paiement total doit être effectué par chèque ou mandat-poste à l'ordre du **Club de l'Épagneul Breton Québec** et adressé au secrétaire de l'épreuve. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés.

- Le nombre de places sera limité et le choix des participants(es) se fera dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription. Le tirage au sort et l'ordre des départs seront effectués à la résidence du secrétaire de l'épreuve immédiatement après la fermeture de la période d'inscription. Les participants des deux premiers départs de chaque jour seront avisés par courriel ou téléphone lors du tirage au sort.

- Les **juges** pour les **épreuves de chasse et épreuves à l'eau** pour chiens d'arrêt seront :

1. M Gilbert Tremblay 0005895
   St-Lambert de Lauzon, Québec
   FDJ, FD, FDA, FDX, WDJ, WD, WDX les 1-2 juin 2019

2. M Gabriel Giroux 0007325
   Rusagonis, Nouveau- Brunswick
   FDJ, FD, FDA, FDX,WDJ, WD, WDX les 1-2 juin 2019

3. Mme Paige Pettis 0007537
   Rusagonis, Nouveau- Brunswick
   FDJ, FD, FDA, FDX, WDJ, WD, WDX les 1-2 juin 2019

4. M Reynald Lefebvre 0005264
   Repentigny, Québec
   FDJ, FD, FDA, FDX, WDJ, WD, WDX les 1-2 juin 2019

- Les oiseaux utilisés seront des collins de Virginie ou perdrix bartavelles .

- Parcours unique sans champ de gibier spécifique.

- Le port du dossard et du chapeau orangé est obligatoire ainsi que la plaquette réglementaire d'identification du chien.

- Dans les épreuves chien de chasse junior (FDJ) le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves chien de chasse (FD), Chien de chasse avance (FDA) et chien de chasse par excellence (FDX), les oiseaux seront tirés par les tireurs officiels du club.

- Dans les épreuves « chien de chasse junior (FDJ) » et « chien de chasse (FD) », les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « chien de chasse avancé (FDA) » et « chien de chasse par excellence (FDX), les chiens seront évalués en paire et par deux juges.

- Un minimum de 30 minutes doit être prévu pour évaluer chaque paire de chiens.

- Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur le terrain de l'épreuve, les journées d'évaluations.

- Le port et l'utilisation du collier électrostatique d'entraînement sont interdits sur le terrain des évènements.

- Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin de chaque journée.

- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée durant la tenue des évènements.

- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de la journée pour chacun des chiens qui se qualifiera à ladite épreuve.

- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC, peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination " inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00$ par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.

- ***Article 15.7 du Club Canin Canadien : Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaires et ce dès la réception d'un rapport à cet effet.***

- **Pour les épreuves à l'eau, SVP consulter le guide des règlements au sur le site du CCC. http://www.ckc.ca/fr/Files/Formulaires-du-CCC/Expositions-et-concours/Livres-de-reglements/Reglements-des-epreuves-de-chasse-et-des-epreuves**

- **Le premier départ aura lieu chaque jour 8h00.**

**REPAS**

- Les repas du midi et du samedi soir seront disponibles sur place. Il est toute fois **impératif** de **commander et de payer les repas au moment de votre inscription** afin que nous puissions prévoir les quantités en conséquence.
- Des tables de pique-nique seront disponibles sous le chapiteau.

**HÉBERGEMENT**

- Camping rustique sur le terrain du CEB. Toilette sèche disponible. Eau non potable. Notez qu'il n'y a pas d'électricité sur place.
- Hébergement à Lachute et St-Jérome, à quelques kilomètres du terrain CEB.

**À NE PAS OUBLIER**

Tous les chiens doivent être tenus en laisse, donc ne pas oublier la laisse - L'eau et le bol à eau - Chaises – Chasse-moustique - Crème solaire – Dossard et chapeau orangé fluo - Sifflet - Collier avec plaquette d'identification du chien.

## COMMENT S´Y RENDRE ?

**En provenance de Montréal** : Prendre l'autoroute **15 Nord** et prendre la sortie pour la **50 Ouest**, passer l'ancien aéroport de Mirabel, prendre la sortie 272 et tourner à gauche sur la route148. Passer par dessus l'autoroute 50. Le terrain du CEB est à votre gauche.

**En provenance d'Ottawa :** Prendre l'autoroute **50 Est,** prendre la sortie 272. Tourner à droite sur la route 148. Le terrain du CEB est à votre gauche.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un seul chien par formulaire – Ouvert à tous les chiens d'arrêt

**Club de l'Épagneul Breton Québec – 1-2 juin 2019**

**INADMISSIBLE APRÈS 21h00 LE 24 mai 2019**

À transmettre à la secrétaire de l'évènement

Marie-France Maheu, secrétaire, 597 de la Louvière, Laval, Qc H7M 5C1

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Samedi 1 juin 2019 | Épreuve Chien de chasse junior **(FDJ)** | | 50 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse **(FD)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse avancé **(FDA)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse par excellence **(FDX)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse **Chien d'Eau Junior (WDJ)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse **Chien d'Eau (WD)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse par excellence **Chien d'Eau (WDX)** | | 70 $ | ❑ | |
| Dimanche 2 juin 2019 | Épreuve Chien de chasse junior **(FDJ)** | | 50 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse **(FD)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse avancé **(FDA)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse par excellence **(FDX)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse **Chien d'Eau Junior (WDJ)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse **Chien d'Eau (WD)** | | 60 $ | ❑ | |
| | Épreuve Chien de chasse par excellence **Chien d'Eau (WDX)** | | 70 $ | ❑ | |
| Frais pour chien non enregistré au CCC | | | _____ épreuve X 10$ | | |
| | | | | | |
| Repas | Samedi midi | Pita garni avec poulet shish-taouk et boisson gazeuse | _____ personne X 15$ | | |
| | Samedi soir | Filet mignon, pomme de terre au four, salade et dessert (apportez votre boisson), | _____ personne X 35$ | | |
| | Dimanche midi | Hot-dog saucisse italienne, salade et boisson gazeuse | _____ personne X 15$ | | |
| | | | **GRAND TOTAL :** | | |

## Informations du chien

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nom d'enregistrement : | | | |
| No d'enregistrement au CCC | Listé : Oui ❑ Non ❑ | Mâle ❑ Femelle ❑ | Endroit de la naissance : Canada ❑ Importé ❑ |
| Race : | Nom commun : | | |
| Date de naissance : AAAA MM JJ | Éleveur : | | |
| Nom du père : | | | |
| Nom de la mère : | | | |

## Informations du propriétaire ou agent

| | | | |
|---|---|---|---|
| Propriétaire : | | No membre CCC : | |
| | | No membre CCC : | |
| Adresse du propriétaire : | | | |
| Téléphone : | | Courriel : | |
| Nom de l'agent ou manieur : | | | |
| Adresse de l'agent ou manieur: | | | |
| Téléphone : | | Courriel : | |

**Important** : Il est **obligatoire** de joindre une **photocopie** du **certificat d'enregistrement et du carnet de vaccination à jour** (CCC règle 6.7.2, 6.7.3) de votre chien **avec** votre **inscription** afin de **valider** celle-ci aux épreuves. **Toutes** inscriptions **manquant** ces documents, vous seront retournées. Seules les inscriptions avec **tous** les documents, reçues **avant le 24 mai 21h00** seront acceptées.

**Joindre le paiement de l'inscription et des repas au nom :**
**Club de l'Épagneul Breton Québec.**

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'évènement ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature_____Date_____

CLUB CANIN CANADIEN

## Droit de participation pour non-membre
## (en vigueur le 1er janvier 2011)

**Politique :**
Droit de participation pour non-membre

a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).

b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.

c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

**Précisions :**

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :

  a) Devenir membre du CCC
  b) Payer le droit de participation pour non-membre

- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protègera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquemment sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerné un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

*Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous *Services aux membres/Formulaires*. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.